



ASSEMBLEE COMMUNALE

COMMUNE
DE
1565 VALLON

Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

- Début de séance** : 20h15
- Présidence** : Mme la Syndique, Isabelle Guerry
- Local** : Salle de la Chaumière
- Présence** : 26 personnes
- Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980 – Insertion dans le No 48 de la Feuille Officielle du 29.11.2019 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles No 166 de novembre 2019

Tractanda

1. Procès-verbal de l’assemblée communale ordinaire du 28 mai 2019
(Ce dernier ne sera pas lu. Il est disponible sur le site internet de la commune et auprès de l’administration communale)
2. Budget 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - Création d’un système d’information du territoire (SIT)
 - Aménagement extérieur de la buvette
 - Création d’un nouveau site web communal
 - Réfection du sol de la salle de la Chaumière
 - Déplacement conduite d’eau, art. 71 RF Vallon
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation du rapport de la Commission financière
du budget de fonctionnement
du budget des investissements, point par point
3. Nomination d’un membre à la commission d’urbanisme
4. Présentation, approbation du règlement scolaire
5. Présentation, approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires
6. Divers

Scrutateur : M. Georges Collaud

Excusés : M. Christian Ballaman, M. Alain Beureux, M. Etienne Boinay,
Mme Gaby Bühler, Mme Mirna Garzoni, M. Christian Zbinden

Procès-verbal : Mme Françoise Roth, secrétaire communale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Il est 20h15 lorsque Mme la Présidente ouvre cette assemblée. Mme la Présidente demande l'approbation des citoyens présents quant au tractanda de cette assemblée, publié dans le Vallon-Nouvelles no 166. Ce tractanda est accepté.

Elle poursuit avec l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 mai 2019. Mme la Présidente précise que comme indiqué sur le dernier Vallon-Nouvelles, celui-ci ne sera pas lu. En effet, ce procès-verbal est disponible en tout temps au bureau communal et sur le site internet de la commune. Ne suscitant aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

2. Budget 2020

Mme la Présidente poursuit et donne la parole à Mme Marie Zbinden, Boursière communale, pour la présentation du budget 2020. Celui-ci est affiché sur un présentoir et lu point par point.

M. Pierre Waser souhaite savoir ce que représente l'augmentation du traitement du personnel administratif. Mme la Boursière communale lui répond qu'il s'agit de l'augmentation des salaires du personnel administratif ainsi que l'augmentation du taux d'activité de la boursière. Il est relevé que l'entrée en fonction du nouveau plan comptable MCH2 va entraîner plus de charges pour les communes entre autres pour sa mise en place et la formation du personnel communal.

M. Georges Collaud demande une confirmation quant au montant versé pour l'EMS de Montagny. Il lui est confirmé que le montant annuel de 10'700.- est à notre charge. L'autorité communale a choisi de payer des indemnités annuelles ceci pour des raisons de liquidités, en lieu et place d'effectuer un versement unique de Fr. 296'000.-.

M. Olivier Ballaman souhaite des explications quant à la forte augmentation allouée au Service social de la Broye. Il lui est répondu que cela est dû à la mise en place du Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise au 1^{er} janvier 2020. A relever également qu'un service de curatelle sera mis en place au 1^{er} juillet 2020 à Domdidier, avec l'engagement d'un adjoint à la cheffe de service et la charge de la location des nouveaux locaux.

Mme Denise Moissoglou demande des explications quant au montant rétribué par l'entreprise Morandi dans les comptes des transports. M. Thierry Billieux donne les informations souhaitées.

M. Pierre-André Fragnière demande des explications quant au revenu de la taxe micropolluants. M. Thierry Billieux l'informe que les Steps actuelles ne peuvent pas récupérer les micropolluants. Cette taxe a été mise en place par la Confédération et elle sera redistribuée par le subventionnement des nouvelles installations d'épuration.

M. Pierre-André Fragnière souhaite connaître la part du budget communal qui est imposé par le canton. Mme Marie Zbinden l'informe des postes pour lesquels les chiffres nous sont donnés par les services cantonaux. Elle fera une estimation plus précise pour les prochains budgets.

2.1 Budget de fonctionnement

Pour le budget de fonctionnement, les charges s'élèvent à Fr. 1'565'224.90 et les recettes à Fr. 1'546'304.00. Il en résulte un excédent de charges de Fr. 18'920.90.

2.2 Budget des investissements

Le budget des investissements s'élève à Fr. 102'000.- et comprend les investissements suivants :

- Création d'un système d'information du territoire (SIT), la somme de Fr. 23'000.-.
- Aménagement extérieur de la buvette, la somme de Fr. 25'000.-
- Création d'un nouveau site web communal, la somme de Fr. 15'000.-.
- Réfection du sol de la salle de la Chaumière, la somme de Fr. 19'000.-
- Déplacement conduite d'eau, art. 71 RF Vallon, la somme de Fr. 20'000.-

Le financement de tous ces investissements sera assuré par la caisse communale.

Mme la Présidente passe la parole à M. Stéphane Vessaz, Conseiller communal, qui va présenter l'investissement relatif à la création d'un système d'information du territoire (SIT).

M. Stéphane Vessaz nous informe qu'avec la mise en place d'un SIT, les collecteurs des eaux claires/usées, de l'eau potable, ainsi que les chambres communales seront répertoriées sur un support informatique. La visualisation pourra se faire sur une tablette, un natel et sera accessible pour les pompiers, le Conseil communal ou la population. Le Conseil communal devra décider s'il souhaite un accès restreint ou que le SIT soit accessible à toute la population directement sur notre site communal. Les mises à jour devront être exécutées régulièrement après chaque chantier et seront prises en charge par le mandataire choisi. Actuellement les données sont stockées sur deux supports différents auprès de deux prestataires différents. L'investissement est de Fr. 23'000.-.

M. Roland Moser demande des précisions sur les prestations qui sont comprises dans ce coût. M. Vessaz lui répond que cela comprend la mise en place, la récupération des données, ainsi que l'introduction de données manuellement qui ne sont pas récupérables, tels que la profondeur des collecteurs, etc. Les frais annuels de gestion et de maintenance du SIT par le mandataire auront un coût estimé à Fr. 2'000.-.

M. Georges Collaud souhaite savoir si les lignes électriques peuvent être incluses dans le SIT. Il lui est répondu que le Groupe E gère toutes ces informations et que ce serait beaucoup de travail. Les lignes électriques ne sont pas incluses dans un SIT.

M. Stéphane Roth demande des précisions quant aux coûts des deux bureaux qui actuellement gèrent nos données. M. Vessaz lui répond que c'est certain que le fait d'avoir deux répondants qui gèrent des données différentes, est plus coûteux que d'en avoir un seul ; ce qui sera le cas avec le SIT.

M. Cyrille Joye souhaite savoir en cas d'acceptation du SIT, si les plans en format papier seront abandonnés. Oui ce sera le cas. Il est confirmé qu'une sauvegarde informatique sera effectuée par le mandataire.

M. Alexandre Ballaman s'enquiert de savoir si les anciennes parcelles peuvent être intégrées. Oui c'est le cas et des modules peuvent être ajoutés.

Il n'y a plus de questions sur ce sujet et Mme la Présidente donne la parole à M. Thierry Billieux, Vice-Syndic, qui présente à l'assemblée, l'investissement relatif aux aménagements extérieurs de la buvette.

M. Billieux rappelle à l'assemblée que la buvette a été rénovée l'année passée et que sa location rencontre un vif succès. Après quelques mois d'utilisation, le Conseil s'est rendu compte qu'il manque un couvert et une certaine sécurisation vis-à-vis de la route cantonale. Le Conseil a demandé quelques offres afin d'avoir des montants approximatifs pour l'installation d'un couvert qui reste à définir (store, pergola en bois ou en alu) et des barrières. L'investissement souhaité en 2020 s'élève à Fr. 25'000.-.

M. Christophe Guerry relève qu'il n'y a pas de sécurité depuis le parking de l'église et souhaite savoir s'il est prévu un petit trottoir. M. Billieux lui répond qu'un groupe de travail devra étudier la question ceci afin de sécuriser également l'accès à la buvette.

M. Marcel Guinnard demande si la buvette est située en zone agricole. Cela lui est confirmé. Il est précisé que si l'installation d'un couvert était confirmée, une procédure de mise à l'enquête selon la procédure simplifiée devrait être déposée, ceci toutefois sans garantie d'un préavis favorable des services cantonaux.

Il n'y a plus de questions sur ce sujet et Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Blanchard, Conseiller communal, qui nous présente l'investissement souhaité pour la création d'un nouveau site web communal.

M. Blanchard relève qu'il est conseillé aux entreprises de mettre à jour leurs sites internet, tous les deux-trois ans. Notre site internet a été créé il y a plus de 6 ans et il serait nécessaire de le rendre plus agréable, d'y ajouter des services en-ligne tels que la réservation de nos salles communales. L'investissement s'élève à Fr. 15'000.-.

M. Sébastien Gamboni demande si des appels d'offre ont été effectués. Il lui est répondu par l'affirmative, nous avons reçu des offres détaillées de plusieurs sociétés.

Il n'y a plus de questions sur ce sujet et Mme la Présidente donne la parole à M. Thierry Billieux qui présente l'investissement relatif à la réfection du sol de la salle de la Chaumière.

M. Billieux signale que le sol de cette salle communale commence à présenter quelques marques et il serait bien de refaire le sol en entier. La pose de tacons par endroits est difficile car il y a des problèmes d'adhérence et ils ne seraient pas de même couleur. Il poursuit et informe l'assemblée que quelques offres ont été demandées pour un sol à deux composants et un vinyl à forte sollicitations. L'investissement prévu en 2020 s'élève à Fr. 19'000.-.

M. Cyrille Joye demande si c'est l'intérieur uniquement qui serait rénové. Il lui est confirmé que l'on parle bien du revêtement de la surface de la salle. M. Joye signale que selon le sol choisi, il faudra être attentif aux différences de niveaux.

M. Alexandre Ballaman signale qu'un spectacle pour les 30 ans d'Activale sera organisé en automne 2020. Il est prévu à cette occasion d'utiliser une structure de gradins et il serait préférable que les travaux de réfection soient effectués après les représentations. Les membres du Conseil en prennent bonne note.

M. Billieux poursuit avec l'investissement relatif au déplacement de la conduite d'eau de la parcelle art. 71 RF Vallon. M. Billieux précise que la conduite existante sur cette parcelle, était située en limite de propriété. Toutefois, elle a dû être déplacée en raison de la construction des aménagements extérieurs du propriétaire, car elle aurait touché la semelle du mur projeté.

Le propriétaire voisin n'a pas souhaité que sa parcelle soit touchée, ce qui est compréhensible. Il est relevé que cette conduite alimente plusieurs habitations de la Route de la Vannaz. Vu l'urgence de la situation, le Conseil communal a donné son feu vert pour le déplacement en profondeur de cette conduite. Ces travaux sont devisés à hauteur de Fr. 20'000.-.

M. Charles-André Ney demande si c'est le propriétaire qui paiera le coût de ces travaux. Il lui est répondu que les frais sont à la charge du propriétaire de la conduite, donc la commune. Toutefois, étant donné que c'est un cas particulier avec une conduite en limite, le Conseil va faire le nécessaire afin de récupérer une participation du propriétaire.

Mme Denise Moissoglou est d'avis que le promoteur aurait dû se renseigner sur la profondeur de la conduite avant de prévoir ces aménagements.

M. George Collaud demande si le raccordement en eau était prévu sur les plans par l'architecte. M. Billieux répond que la prise d'eau était effectivement mentionnée sur les plans de départ du projet, mais que ce dernier a été modifié à plusieurs reprises sans que la canalisation y soit dessinée.

2.3 Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre-Alain Baechler, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission. Après examen du budget de fonctionnement 2020 et sa comparaison avec celui de 2019 et dans une moindre mesure avec les comptes 2018, la Commission financière relève que le budget 2020 a très peu de changements et la majeure partie des données nous sont données par les services de l'Etat, les augmentations des charges étant adaptées au prorata des habitants.

Des remarques sont formulées sur les augmentations dans différents chapitres du budget de fonctionnement. Elle relève que le prochain exercice prévoit un excédent de charges d'un montant de Fr. 18'920.90.

Le total des investissements s'élève à Fr. 102'000.- et le financement des investissements sera assuré par la caisse communale.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020, tels qu'ils leur ont été présentés.

Mme la Présidente met en discussion le rapport de la commission financière. Il n'y a pas de remarques ou de questions formulées par l'assemblée.

2.4 Approbation

Mme la Présidente soumet au vote de l'assemblée, le rapport de la Commission financière. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente poursuit et soumet au vote de l'assemblée, le budget de fonctionnement 2020 avec un excédent de charges de Fr. 18'920.90. Celui-ci est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente soumet également au vote, point par point, les différents investissements :

- le point « création d'un système d'information du territoire (SIT) », avec un investissement de Fr. 23'000.- est approuvé à mains levées, à l'unanimité.
- le point « aménagement extérieur de la buvette », avec un investissement de Fr. 25'000.- est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

- le point « création d'un nouveau site web communal », avec un investissement de Fr. 15'000.- est approuvé à mains levées, à l'unanimité.
- le point « réfection du sol de la salle de la Chaumière », avec un investissement de Fr. 19'000.- est approuvé à mains levées à l'unanimité.
- le point « déplacement conduite d'eau, art. 71 RF Vallon », avec un investissement de Fr. 20'000.- est approuvé à mains levées, à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie l'assemblée d'avoir accepté tous les investissements présentés.

3. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

A la suite de l'élection au Conseil de M. Stéphane Vessaz, une place au sein de cette commission est vacante. Le Conseil communal propose de nommer M. Cyrille Joye en qualité de membre de la commission d'urbanisme.

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques quant à cette proposition ou s'il y a d'autres candidatures. Cela n'est pas le cas et Mme la Présidente propose à l'assemblée d'élire M. Cyrille Joye par acclamations.

4. Présentation, approbation du règlement scolaire

Mme la Présidente prend la parole pour la présentation du règlement scolaire qui est affiché sur l'écran de la salle. Ce règlement avait été approuvé le 13 décembre 2017 mais doit être modifié suite à un arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2018, déclarant anticonstitutionnelles les participations des parents aux frais des fournitures scolaires et des activités scolaires obligatoires et à l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire

Les articles sont lus à haute voix à l'assemblée. L'article 5 est modifié et prévoit que « la contribution à la charge des parents afin de couvrir les frais de repas, est fixée au maximum à Fr. 16.- par jour et par élève ». L'article 6 est modifié et prévoit « en cas de fréquentation d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, la somme à charge des parents est fixée au maximum à 3'000.- par année et par élève ». L'article 16 confirme que le règlement scolaire du 13 décembre 2017 est abrogé.

Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée communale, l'approbation de ce règlement scolaire. Ce dernier est accepté à l'unanimité. Mme la Présidente remercie l'assemblée pour cette approbation.

5. Présentation, approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires

Mme la Présidente informe l'assemblée qu'actuellement notre commune prend en charge le 25% du coût des soins dentaires scolaires. Une nouvelle loi prévoit que les frais dentaires privés seront aussi à charge de la commune. Il est précisé que les traitements orthodontiques seront par contre exclus. Le pourcentage de la prise en charge communale est déterminé par un barème se basant sur le revenu des parents.

Ce règlement est affiché sur l'écran de la salle. Les articles sont lus à haute voix à l'assemblée.

M. Pierre-André Fragnière demande si une estimation a été effectuée sur les coûts futurs qui seront à notre charge. Mme la Boursière l'informe que cela est difficilement estimable à l'heure actuelle. Cela pourra être effectué dans le futur après la mise en vigueur effective de ce règlement.

Mme la Présidente soumet au vote de l'Assemblée communale, l'approbation de ce règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires. Ce dernier est accepté à l'unanimité. Mme la Présidente remercie l'assemblée pour cette approbation.

6. Divers

M. Thierry Billieux informe les citoyens présents de la volonté de l'autorité communale, d'installer un défibrillateur à la salle de la Chaumière, dans une armoire extérieure chauffée. Le modèle choisi est simple d'utilisation car il y a deux boutons à sélectionner, un pour mettre l'appareil en fonction et le deuxième pour donner le choc. M. Billieux en sa qualité d'ambulancier, précise qu'un cours de formation sera donné et la population sera conviée à y participer.

M. Charles-André Ney demande si la population sera avertie de son installation. Il lui est répondu par l'affirmative. L'emplacement de notre défibrillateur sera annoncé également au 144 et dans le bulletin communal.

M. Olivier Ballaman se demande si l'école ne serait pas un emplacement plus judicieux. Le Conseil communal a choisi la Chaumière pour sa facilité d'accès et le fait que des manifestations y sont organisées.

M. Pierre Waser demande si un entretien est nécessaire. Il lui est répondu que les batteries sont garanties 5 ans, les électrodes doivent être contrôlées chaque année avec une date de péremption de 2 ans. M. Billieux précise que dix-sept décharges peuvent être effectuées même avec des piles faibles et il s'occupera d'en faire le contrôle chaque année.

Mme la Présidente nous donne des informations quant à l'occupation de l'Accueil extra-scolaire. Cette structure a ouvert en août 2019 avec la prise en charge de 29 enfants au total dont 10 enfants de Vallon. Actuellement, l'accueil est ouvert tous les jours sauf le mercredi. Les repas sont préparés par Stefaco de St-Aubin, qui livre pour cette structure dans des bacs qui sont placés au bain-marie.

La parole est donnée aux citoyens.

Mme Marie-Christine Marchand remercie à nouveau le Conseil pour l'aménagement du trottoir dans la montée de Carignan. Elle demande si un éclairage supplémentaire est prévu. Il lui est répondu que c'est le cas et des lampadaires supplémentaires sont commandés, livrables courant février 2020.

M. Cyrille Joye a remarqué que la commune de Grandcour a installé une compacteuse à la déchetterie. Mme Arlette Beureux, Conseillère communale, l'informe que notre commune n'a pas été incluse dans ce projet, ni contactée. Notre commune réfléchit à l'installation d'une compacteuse mais l'emplacement est difficile à définir. Ce projet sera étudié à nouveau.

M. Alexandre Ballaman demande si le sentier qui avait été aménagé par la Flamicale sera remis en état, car actuellement on ne peut plus l'emprunter. Mme Beureux est d'avis que ce chemin est sur le canton de Vaud et que c'est certainement un privé qui a fait ces coupes de bois. Elle va se renseigner à ce sujet.

M. Martial Guinnard demande si les heures d'ouverture de la déchetterie vont être élargies. Il lui est répondu par l'affirmative. La déchetterie est ouverte les samedis dès 9 heures depuis fin novembre. L'information nous a été transmise après la publication du Vallon-Nouvelles de novembre. Notre site internet est à jour et cette information sera publiée dans le prochain Vallon-Nouvelles.

M. Christophe Guerry demande si une fusion est envisagée. Mme la Présidente lui répond que non pas actuellement. M. Guerry est d'avis que nos routes devraient être entretenues plus régulièrement et que nous n'avons pas de personnel communal pour cet entretien. Mme la Présidente l'informe qu'il y a quelques années, une demande de collaboration pour l'entretien de nos routes avait été demandée à Gletterens. Il avait été répondu qu'ils n'avaient pas le personnel à disposition.

M. Pierre-Alain Baechler suggère que l'on demande une collaboration, si une fusion n'est pas à l'ordre du jour. Mme la Présidente indique que l'on va redemander aux communes voisines si une collaboration pourrait être envisagée.

M. Christophe Guerry demande s'il est prévu l'installation de décorations de Noël dans notre village. Il précise que des décorations solaires existent. Le Conseil communal va y réfléchir.

Pour conclure, Mme la Présidente transmet ses meilleurs vœux aux citoyens et citoyennes qui ont pris part à cette assemblée ainsi qu'à leur famille. Elle les remercie pour leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 22h05 lorsque Mme la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :



F. Roth



La Présidente :



I. Guerry